



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE
DES MONUMENTS NATIONAUX POUR
L'ORGANISATION DES CLASSES CHATEAUX
DE VINCENNES 2020/2021**

**DÉCISION N° DM-21-209
EN DATE DU 04 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation d'ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » (5 classes) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Château de Vincennes - Centre des Monuments Nationaux, sise 1 avenue de Paris 94300 Vincennes, la convention relative à l'organisation des « classes Château de Vincennes », pour l'année 2020/2021, pour le montant de 520 € TTC par classe, soit pour 5 classes 2 600 € (DEUX MILLE SIX CENTS EUROS)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210604-lmc1H8568H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/06/2021 Date de Publication : 04/06/2021
